

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle, dûment convoqué au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie de Saint-Julien Beychevelle, sous la Présidence de Lucien BRESSAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2018	Étaient présents : Mmes et MM., BRESSAN, POUHEY, CAPDET, RAYSSIGUIER, COURTIER, BATARD, MOUTINARD, BERROA, ELICECHE, GAUTHIER.
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de présents : 10	Absents ou excusés :
Procurations : 3	M. DELON ayant donné procuration à M. BRESSAN
Votants : 13	M. DUBEDOUT ayant donné procuration à M. COURTIER
	M. VERGNES ayant donné procuration à Mme GAUTHIER
	Mme PONS, M. SOUSSOTTE
	Secrétaire de séance : M. COURTIER

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018

Le compte rendu de la dernière séance, adressé à chaque élu n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

N°2018 - 04/ 1 : Convention Château Ducru Beaucaillou et la Commune

La commune de Saint-Julien Beychevelle, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grand'Rue, la réfection de la voirie du chemin de Lapeyre a été réalisée.

Suite à une demande à une demande du château Ducru Beaucaillou, un dallage en béton armé a été aménagé devant leur bâtiment de stockage, chemin de Lapeyre, afin d'éviter une usure rapide de la voirie. Cette modification entraînant un surcoût, le château Ducru Beaucaillou a proposé une prise en charge financière de la dépense totale.

La facture relative à ces travaux s'élève à 4 479.00 € H.T. (auquel il convient de rajouter le reliquat de TVA non pris en charge à savoir 3,596%) soit 4 640.06 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Abstention » (M. DUBEDOUT)

ACCEPTE la participation financière du château Ducru Beaucaillou pour un montant total de 4 460.06 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

N°2018-04/ 2 : Création matérielle d'une nouvelle classe

Considérant que :

- La disposition légale obligeant les écoles en REP au dédoublement de la classe de CP à la rentrée 2018 et à celle du CE1 à la rentrée 2019
- L'effectif de l'école communale qui sera de 13 élèves en CP et de 18 élèves en CE1 à la rentrée 2018

- Monsieur MATHE, Inspecteur de l'éducation nationale a proposé à la DSDEN que le dédoublement d'une classe soit mise en place dès la rentrée 2018
 - Suivant la proposition de M. MATHE, IEN, la DSDEN a prévu d'affecter un poste à cet effet pour l'école de St Julien Beychevelle
 - Les élus considèrent que l'intérêt des enfants de nos écoles, cette disposition leur soit bénéfique
 - Devant l'urgence de la situation, il est impossible de faire construire un bâtiment dans des délais acceptables
 - La commune ne dispose d'aucun local existant libre à cet effet
 - L'engagement de l'Etat est pérenne puisque la garantie du poste est assurée pour un minimum de 3 ans
- Compte tenu de l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Abstention » (M. DUBEDOUT)

DECIDE de procéder à l'implantation d'un local modulaire scellé sur fondation et conforme aux obligations légales de sécurité et d'accessibilité d'une surface de 30 m² environs correspondant aux besoins communaux

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Etat au titre de la DETR

DIT que le plan de financement sera le suivant :

Modulaire de 30 m ² équipé	30 828.02 € HT (36 993.63 € TTC)
Branchement électrique	3 721.91 € HT (4 466.30 € TTC)
Terrassement	9 624.00 € TTC

Subventions sollicitées:

- | | |
|---|-----------------|
| ● Conseil Départemental de la Gironde | 13 914.80 € |
| ● Préfecture – DETR | 15 460.88 € |
| ● Participation communale par autofinancement | 14 798.25 € TTC |

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire par autofinancement dans le cas où les subventions attendues seraient inférieures au plan de financement ci-dessus.

N°2018-04/ 3 : Équipement école pour PPMS : «Plans Particuliers de mise en sûreté»

Monsieur POUHEY rapporte à l'assemblée l'existence du 2ème PPPMS « attentat-intrusion », pour se conformer aux recommandations des ministères concernés. Aussi, il faudrait la mise en place d'un dispositif d'alerte intrusion avec un signal qui se différencie du signal « alerte incendie » et du signal « alerte risques majeurs ».

Le système qui semble le plus pertinent et utilisé dans de nombreuses écoles en France depuis quelques mois, consiste en un bouton d'appel sans fil et un témoin d'appel lumineux : la personne qui constate une intrusion appuie sur le bouton d'appel et tous les témoins lumineux connectés se mettent à flasher.

Le devis a été établi sur la base de 8 lieux à équiper : 3 à St-Julien (2 salles de classe et cantine), 5 à Beychevelle (3 salles de classe, cantine et salle de jeux). Cette solution aurait un coût de 1096 € TTC.

Dans l'hypothèse de la classe modulaire, il conviendra de rajouter un bouton émetteur et un récepteur témoin lumineux. Ce qui représente 134.40 € TTC supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Abstention » (M. DUBEDOUT)

DECIDE d'équiper l'ensemble avec le dispositif Nice Solutions énoncé ci-dessus pour un montant de 1 230.40 € TTC

PREVOIT les dispositions financières ci-dessus citées au budget principal 2018.

N°2018-03/ 4 : Approbation du compte administratif 2017 – Budget Logement Social

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monique CAPDET, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Lucien BRESSAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			4 843.99		4 843.99	
Opérations de l'exercice	419.79	3 836.92	4 970.72	8 145.39	5 390.51	11 982.31
TOTAUX	419.79	3 836.92	9 814.11	8 145.39	10 233.90	11 982.31
Résultat de clôture		3 417.13	1 668.72			1 748.41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	419.79	3 836.92	9 814.11	8 145.39	10 233.90	11 982.31
RESULTATS DEFINITIFS		3 417.13	1 668.72			1 748.41

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de M.BRESSAN, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget du logement social 2017.

N°2018-04/ 5 : Approbation du compte administratif 2017 – Budget Eau et Assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monique CAPDET, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Lucien BRESSAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		130 993.89		238 190.77		369 184.66
Opérations de l'exercice	78 178.02	115 678.77	177 229.92	393 211.34	255 407.94	508 890.11
TOTAUX	78 178.02	246 672.66	177 229.92	631 402.11	255 407.94	878 074.77
Résultat de clôture		168.494.64		454 172.19		622 666.83
Restes à réaliser			29 413.54	2 800.00	29 413.54	2 800.00
TOTAUX CUMULES	78 178.02	246 672.66	206 643.46	634 202.11	284 821.48	880 874.77
RESULTATS DEFINITIFS		168.494.64		427 558.65		596 053.29

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de M.BRESSAN, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2017.

N°2018-04 / 6 : Approbation du compte administratif 20167– Budget Principal

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monique CAPDET, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Lucien BRESSAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		129 101.40		464 390.28		593 491.68
Opérations de l'exercice	781 617.62	1 046 764.44	1 120 365.49	823 653.13	1 901 983.11	1 870 417.57
TOTAUX	781 617.62	1 175 865.84	1 120 365.49	1 288 043.41	1 901 983.11	2 463 909.25
Résultat de clôture		394 248.22		167 677.92		561 926.14
Restes à réaliser			195 443.79	73 939.51	195 443.79	73 939.51
TOTAUX CUMULES	781 617.62	1 175 865.84	1 315 809.28	1 361 982.92	2 097 426.90	2 537 848.76
RESULTATS DEFINITIFS		394 248.22		46 173.64		440 421.86

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de M.BRESSAN, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2017.

N°2018-04/ 7 : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Logement Social

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°2018-04/ 8 : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°2018-04 / 9 : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Principal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018-04 / 10 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 – Budget Logement Social

Le compte administratif 2017 du budget Logement social présente un excédent de fonctionnement de **3 417.13 €** qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2018.

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	3 417.13 €
A) Excédent au 31 décembre 2017 . affectation obligatoire . à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) . à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) au budget primitif	3 417.13€
Solde disponible affecté comme suit : . affectation complémentaire en réserves (compte 1068) au budget supplémentaire . affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) Déficit au 31 décembre 2017 . déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) . reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) . déficit résiduel à reporter . excédent disponible	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

N°2018-04 / 11 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 – Budget AEP et Assainissement

Le compte administratif 2017 de l'eau et de l'assainissement présente un excédent de fonctionnement de **168 494.64 €** qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2018.

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	168 494.64 €
A) Excédent au 31 décembre 2017 . affectation obligatoire . à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) . à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) au budget primitif	
Solde disponible affecté comme suit : . affectation complémentaire en réserves (compte 1068) au budget supplémentaire . affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	168 494.64 €
B) Déficit au 31 décembre 2017 . déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) . reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) . déficit résiduel à reporter . excédent disponible	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

2018-04/ 12 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 – Budget Principal

Le compte administratif 2017 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de **394 248.22 €** qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2018.

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	394 248.22 €
A) Excédent au 31 décembre 2017 . affectation obligatoire . à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) . à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) au budget primitif	93 535.41€
Solde disponible affecté comme suit : . affectation complémentaire en réserves (compte 1068) au budget supplémentaire . affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	300 712.81 €
B) Déficit au 31 décembre 2017 . déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) . reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) . déficit résiduel à reporter . excédent disponible	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

N°2018-04 / 13 : Vote des 3 taxes

Madame CAPDET, adjointe au maire, indique que la commission des finances a étudié 4 simulations pour l'augmentation des 3 taxes. Après concertation, la commission des finances propose d'augmenter les 3 taxes de 1 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 voix « Pour », 2 voix « Abstention » (mme RAYSSIGUIER, M. DUBEDOUT), 1 voix « Contre » (Mme GAUTHIER)

FIXE comme suit le taux des taxes communales pour l'année 2018 :

	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	610 500	16,39%	100 061 €
Taxe foncière bâtie	733 800	19,56%	143 531 €
Taxe foncière non bâtie	1 060 000	36,02%	381 812€
Total du produit fiscal			625 404 €

N°2018-04/ 14: Vote du budget primitif 2018 – Budget Logement Social

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 320.11	5 320.11
Section d'investissement	7 059.90	7 059.90
TOTAL	12 380.01	12 380.01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du,
Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Abstention » (M. DUBEDOUT)

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 320.11	5 320.11
Section d'investissement	7 059.90	7 059.90
TOTAL	12 380.01	12 380.01

N°2018-04/ 15: Vote du budget primitif 2018– Budget Eau et Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	228 494.64	228 494.64
Section d'investissement	540 914.02	540 914.02
TOTAL	769 408.66	769 408.66

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,
Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Abstention » (M. DUBEDOUT)

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	228 494.64	228 494.64
Section d'investissement	540 914.02	540 914.02
TOTAL	769 408.66	769 408.66

N°2018-04/ 16 : Vote du budget primitif 2018 – Budget Principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 251 509.87	1 251 509.87
Section d'investissement	574 114.57	574 114.57
TOTAL	1 825 624.44	1 825 624.44

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,
Vu le projet de budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, 12 voix « Pour », 1 voix « Abstention » (M. DUBEDOUT)

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 251 509.87	1 251 509.87
Section d'investissement	574 114.57	574 114.57
TOTAL	1 825 624.44	1 825 624.44

Questions diverses :

- *M. le Maire rapporte à l'assemblée les plaintes qu'il a reçues, cette semaine, de deux administrés concernant le bruit et les vibrations de leur habitation suite au passage, à grande vitesse, de camions.*
- *M. ELICECHE fait part à ses collègues de la démonstration de la nouvelle balayeuse à tracteur et précise qu'il est nécessaire d'avoir un CACES pour son utilisation.*
- *M. COURTIER rappelle qu'il faudrait installer une poubelle à l'abri de bus du square.*
- *Mme GAUTHIER indique qu'il n'y a plus de cendrier à la salle des fêtes de Beychevelle et qu'il est nécessaire d'en installer pour éviter les mégots sur le parterre.*
- *M. BERROA signale :*
 - o *que l'avant toit de la salle des fêtes de Beychevelle au coin de la toiture côté climatisation est à refixer.*
 - o *Que l'enrobé situé près de la maison de M. Henry Soussotte se dégrade de plus en plus (fuite d'eau réparée)*
- *Mme RAYSSIGUIER avertit les membres du conseil du changement de la présentation du bulletin municipal et que la commission communication établira une enquête auprès des administrés pour connaître le moyen le plus privilégié pour établir des communiqués d'urgence (sms, mails).*
- *M. POUHEY fait part à ses collègues :*
 - o *Que les classes de Beychevelle seront en sortie scolaire au « Jardin grenadine » à St Eulalie moyennant un coût de 871 €.*
 - o *De la représentation des enfants de l'école de musique ce vendredi*
 - o *Que la chorale de St Julien fera la 1^{ère} partie de Nadau cet été à Cussac-Fort-Médoc*
 - o *Que qu'il y a eu beaucoup de monde à la chasse aux œufs samedi dernier malgré le temps*
- *Mme CAPDET annonce à ses collègues qu'il n'y aura plus de collecte de verre à domicile d'ici la fin de l'année.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 h 20.